

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU MATERIEL DE LA WEBRADIO ACADEMIQUE À un établissement public du second degré

ENTRE :

La Délégation académique pour le numérique éducatif du rectorat de Besançon
45, avenue Carnot 25000 Besançon (Siège situé au 10 rue de la Convention)

25000 Besançon
représentée par Nathalie Bécoulet, déléguée académique au numérique

Ci-après désigné « la DANE »

ET :

(dénomination de l'établissement)

représenté par Prénom NOM, chef d'établissement :

Ci-après désigné « l'établissement »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La DANE et l'établissement ont convenu du prêt de matériel de la WebRadio académique (liste en annexe). Le matériel est mis à disposition par la DANE pour une utilisation exclusive en WebRadio.

Le prêt est consenti du :/...../..... àh..... (date de retrait du matériel à la DANE)

au :/...../..... àh..... (date de restitution du matériel à la DANE)

La durée de chaque prêt ne peut excéder 1 mois. A titre exceptionnel, une prolongation pourra être consentie sous réserve des demandes de prêt faites par d'autres établissements.

Toute prolongation du prêt de matériel devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de la DANE.

Article 2 : Obligation

A l'issue de l'utilisation du matériel de la WebRadio, l'établissement s'engage à envoyer à la DANE des informations sur l'usage fait du matériel (pour quel projet, avec quelles classes ou quels élèves...) dans un délai maximum d'un mois après le retour du matériel à la DANE.

Article 3 : Demande de prêt, réservation, enlèvement, restitution

La demande de prêt de matériel doit s'effectuer le plus tôt possible au moins 2 mois avant la date effective de l'emprunt.

Cette demande s'effectue à l'aide du formulaire en ligne disponible sur le site de la DANE : <https://dane.ac-besancon.fr/demande-de-reservation-de-materiels-audiovisuels/>

Les rendez-vous relatifs à l'enlèvement et à la restitution du matériel sont fixés d'un commun accord entre l'établissement et la DANE par téléphone au 03 81 65 73 81.

Un état du matériel et un inventaire seront établis à la mise à disposition du matériel à l'établissement et feront l'objet d'un pointage et d'une vérification du bon fonctionnement en fin de mise à disposition.

Article 4 : Utilisation

Les utilisateurs du matériel doivent être formés et accompagnés à leur utilisation. Le prêt s'effectue dans le cadre d'un projet d'utilisation.

En cas de panne ou de problème pendant l'emprunt, l'établissement devra le signaler à la DANE.

L'établissement utilisera ses propres cartes SD ou il récupérera sur les cartes SD fournis les fichiers, qu'il aura enregistrés. Les cartes SD fournis sont systématiquement formatées à la restitution des matériels.

Article 5 : Responsabilité

L'équipement de la WebRadio emprunté est placé sous l'entière responsabilité de l'établissement dès la remise du matériel par la DANE et jusqu'à sa restitution.

Le matériel reste dans l'établissement et dans des conditions de totale sécurité pour garantir leur protection contre le vol et les détériorations.

Le matériel prêté est réputé en bon état de fonctionnement. Il devra être restitué tel quel. La réparation ou le remplacement rendus nécessaires par la faute de l'établissement lui sera facturé à la valeur de réparation ou remplacement.

La responsabilité de la DANE ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement du matériel emprunté lié à l'adjonction de matériels non compatibles ou à une mauvaise installation et/ou manipulation.

Article 6 : Coût

Le matériel de la WebRadio sujet de cette Convention est mis à disposition de l'Établissement gratuitement. Le retrait et le retour du matériel sont effectués par l'établissement ou par un moyen convenu entre les deux parties

Article 7 : Promotion

Pour valoriser les usages de la WebRadio, la DANE est autorisée à utiliser les réalisations sonores, sur son site Internet et à en faire la promotion, dans un contexte respectant les droits de la voix.

Il est convenu que l'Établissement s'engage à mentionner le prêt réalisé par la DANE dans sa communication. L'Établissement signalera à la DANE la communication qu'il en aura faite.

Fait à Besançon, le

En deux exemplaires originaux, un pour chacune des parties

Nathalie Bécoulet
Déléguée académique au numérique
Académie de Besançon

Prénom NOM
Chef d'établissement
(dénomination de l'établissement)

Annexe : liste des matériels de la webradio académique

Nombre	Matériel	Référence
3	Microphones Samson main équipé d'une bonnette colorée	Shure SM 48 LC
3	Trépieds micro avec une pince à micro	Millenium DS-30
1	Mélangeur audio et valise de transport	Behringer XENYX 1204 USB Bundle
1	Ampli casque	LD Systems HPA 4
4	casques	AKG K-81-DJ
1	Enregistreur audio avec une carte micro SD	Tascam DR-22WL
1	Enceinte audio	Behringer MS16
3	Câble XLR de couleur	Câble micro de 6m
1	Liaison ordinateur vers la table	Câble de 3 m - 2jacksmono/1minijack stéréo
1	Liaison table vers ordi	USB
1	Liaison table vers ampli casque	Câble 2 jack 6,3 mono vers 1 jack 6,3 stéréo
1	Liaison table/enceinte	Câble 2 jack 6,3 mono vers 1 jack 6,3 stéréo – 3m (the sssnake YPP2230)
1	Liaison table/enregistreur	Câble 2 XLR vers 1 minijack stéréo
1	Liaison enregistreur/table	Câble 1 minijack stéréo vers 2 jack 6,3 mono
1	Câble mini jack enceintes	Cordial CFS 1.5 WW
2	Cartes micro SD	Thomann Micro SD Card 16GB
1	Valise de rangement	Flyht Pro WP Safe Box 5 IP65
1	Ordinateur PC portable	



ce.dane@ac-besancon.fr
Tél 03 81 65 73 81